



BULLETIN N° 91

Octobre 2022

*Le mot du Président :*

*Chers amis randonneurs (ses), vous avez été nombreux à participer à notre 30<sup>ème</sup> assemblée générale et je vous en remercie. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents, sans oublier nos fidèles licenciés qui nous suivent depuis de nombreuses années et qui font de ce club ce qu'il est aujourd'hui, empreint d'amitiés, de convivialité et d'échanges.*

*L'automne est une saison privilégiée pour la rando, avec la chute des températures après un été caniculaire. Il nous offre des paysages magnifiques, des couleurs chatoyantes, pléthore de feuilles mortes et d'aliments délicieux. Certes les jours raccourcissent, nos animateurs savent en tenir compte en vous proposant des classiques dans un périmètre plus restreint.*

*Cette nouvelle saison sportive sera marquée par le 30<sup>ème</sup> anniversaire du club le samedi 25 mars. Que de temps passé et de souvenirs accumulés. Je fais déjà appel à vous tous pour animer cette journée, toutes les idées sont les bienvenues.*

*Au risque de vous lasser, mais conscient de la nécessité du moment, j'invite les personnes volontaires à s'engager dans l'encadrement des randonnées, en fonction de vos souhaits, ces formations peuvent vous permettre d'encadrer uniquement des sorties du 2<sup>ème</sup> niveau du jeudi ou des mini randos du samedi.*

*Si vous souhaitez pratiquer autrement, suivez la formation de baliseur officiel le temps d'un week-end, vous participerez ainsi à l'entretien et au balisage des sentiers avec l'équipe déjà en place et vous aurez un autre regard sur notre activité.*

*Concernant la dématérialisation des licences en vigueur depuis l'an dernier, soyez vigilants car parfois le mail [noreply@ffrandonnee.fr](mailto:noreply@ffrandonnee.fr) arrive dans les « spams ». En cas de non réception contactez moi.*

*Nous espérons pouvoir organiser notre thé dansant du 2<sup>ème</sup> dimanche de janvier, source de revenus pour notre association. A cette occasion nous ferons appel aux bonnes volontés pour alimenter le buffet de desserts et participer à l'organisation, ou tout simplement venir partager une soirée de convivialité.*

*Nous devons rester vigilants face à la reprise du covid et respecter certains gestes barrières, comme la distanciation, l'utilisation du gel hydro alcoolique avant le pot de l'amitié ou encore le port du masque en covoiturage si le chauffeur l'exige.*

*Je vous souhaite à tous une excellente saison sportive 2023 au sein de notre club de randonnée.*

*Bien cordialement André*

**Tarif des licences et cotisations affiliés :**

- **IRA 32 € Individuelle** avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **IRA-ANP 31€** (Associative Non Pratiquant) avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRA 59€ Familiale** avec une assurance adultes et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **IMPN 42 € individuelle Multi Loisirs** avec assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRAMP 37€ Familiale monoparentale**, avec une assurance adulte et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FMPN Familiale Multi Loisirs 79€** avec assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **Abonnement à « Rando Passion » 10€** pour 4 numéros par an.
- **Contribution pour les personnes extérieures au club, licenciées à la FFRP : 20€**

➤ **Découverte du club (2 sorties maximum) 2 € par sortie**

Nous vous remercions de bien vouloir régulariser vos cotisations 2023 avant le 31 octobre 2022. Le règlement peut être adressé à notre trésorier ou être remis à un animateur au cours d'une randonnée. (L'usage du chèque bancaire est recommandé).

Pour des raisons de sécurité, les personnes qui souhaitent amener leurs petits enfants en randonnée, il est préférable de les rattacher à leur licence familiale (FRA ou FRAMP ou FMPN), c'est gratuit, il suffit simplement de remplir une fiche d'adhésion disponible auprès du président ou de la secrétaire et de fournir une déclaration remplie par leur représentant légal, attestant qu'ils ont bien consulté un médecin.

**Avantages liés à la licence :**

- Assurance avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels
- **Partenariat National :**
- *Réduction sur voyage, équipement, hébergement (voir site FFRandonnée)*
- **Partenariat départemental :**
- *Décathlon Onet : réduction de 15% 3 fois l'an sur articles de randonnée*
- *Aigle : - 10% sur l'ensemble des achats du magasin*
- **Partenariat avec le Club St Cômois :**
- **Intersport ; les chéquiers partenaires sont à votre disposition auprès d'André**
- **Go Sport : -20% sur les articles de randonnée du magasin sur présentation de la carte fidélité club hors soldes et promotions.**
- **Le club vient de signer un nouveau partenariat avec « Endurance Shop » place du Bourg à Rodez. Cette convention vous donne droit à une remise de 20% toute l'année sur l'ensemble des différents articles du magasin (Chaussures, textile, montres, accessoires etc...) sur présentation de votre licence et d'une pièce d'identité.**

**Rappel concernant le certificat médical pour les adultes :**

**Pour une première licence :** un certificat médical d'absence de contre indication à l'activité sportive pratiquée doit être fourni. Pas de changement donc par rapport à la saison précédente.

**Pour un renouvellement de licence,** durant la période de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence :

Le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé et fournir au club une attestation datée et signée justifiant qu'il a répondu non à toutes les questions.

Dans le cas contraire, il doit fournir un certificat médical de moins d'un an.

**Pour les jeunes jusqu'à 18 ans « évolution du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020 » :**

L'obligation de production d'un certificat médical pour l'obtention d'une licence sportive a été supprimée pour les jeunes jusqu'à leur majorité soit 18 ans.

Ils doivent désormais fournir une déclaration remplie par leur représentant légal, attestant qu'ils ont bien consulté un médecin.

Le suivi de ces nouvelles règles se fait à l'aide du logiciel FFRP qui remonte les informations au national et qui déclenche les alertes de mise à jour.

**Toutes les personnes sont concernées, soit par le renouvellement du certificat médical, soit par la réponse au questionnaire.** Si vous répondez au questionnaire vous nous adressez **UNIQUEMENT** l'ATTESTATION dûment complétée et signée. Il est donc obligatoire de nous fournir le plus tôt possible ces documents. (Pour ceux qui ne nous l'ont pas encore fourni vous trouverez en pièce jointe le questionnaire de santé à compléter avec l'attestation).

Merci de votre compréhension

Le Président

Bulletin N° 91 du 07-10-2022

La Secrétaire

Berthomieu André

Rous Ginette